

LES CAHIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES CAHIERS DE L'ADMINISTRATION DE
L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
LES CAHIERS DE L'ÉDUCATION
LES CAHIERS HOSPITALIERS



INTERVIEW

AMIRAL BERNARD ROGEL,
chef d'état-major de la Marine

DOSSIER

LA MARINE NATIONALE

FOCUS

38 FONCTIONS PUBLIQUES D'ÉTAT ET TERRITORIALE

48 ÉDUCATION NATIONALE
ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

58 FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET SANTÉ



Par **MATTIAS GUYOMAR**

Conseiller d'État

Professeur associé à l'université Paris II
Secrétaire général de l'Institut français
des sciences administratives (IFSA)

Mois après mois, la revue s'efforce de diversifier, dans le cadre des questions chères à ses lecteurs, les thèmes auxquels elle consacre ses dossiers. Naturellement, la fonction publique et l'administration, dans tous leurs versants, restent les domaines privilégiés comme en témoignent les numéros consacrés au service, au Code des relations entre le public et l'administration, aux 30 ans de la fonction publique hospitalière ou, tout dernièrement, à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Mais l'horizon des *Cahiers* s'élargit progressivement à l'ensemble des ressorts de l'action publique. La diversité des thèmes récemment traités manifeste cette ambition : la ruralité, la recherche publique, la réforme territoriale, la Cour de discipline budgétaire et financière et, très prochainement, l'Autorité de la concurrence. Le numéro du mois qui est consacré à la Marine nationale s'inscrit dans cette droite ligne.

Le dossier, très riche et fort instructif, a été piloté par Christine Szymankiewicz avec l'aide précieuse de Pascal-Raphaël Ambrogi, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, capitaine de vaisseau, Catherine Bellis, capitaine de corvette, et Caroline Ducret, lieutenant de vaisseau. Il n'aurait pu voir le jour sans le formidable concours de l'état-major de la Marine que la rédaction tient tout spécialement à remercier. Il s'ouvre avec l'interview qu'a bien voulu nous accorder l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la Marine. En quelques lignes éclairantes, il parvient à brosser les grands enjeux auxquels est confrontée la Marine nationale et à présenter les grandes lignes de son action pour y faire face. Suivent un grand nombre d'articles qui permettent de décliner, sous différents angles et de manière à la fois très précise et pédagogique, le thème du mois. Laurent de Jerphanion précise les enjeux maritimes contemporains. Bertrand Dumoulin s'intéresse plus particulièrement à la défense des intérêts français « du littoral à la haute mer ». Jérémy Drisch nous instruit sur la gouvernance des affaires de la mer tandis que la direction du personnel militaire de la Marine décrit le modèle singulier qui prévaut en matière de ressources humaines. L'« esprit d'équipage » s'accompagne d'une forte volonté de favoriser l'intégration et la promotion sociales, c'est-à-dire l'« ascenseur social », pour reprendre les termes de l'amiral Bernard Rogel. Pour sa part, Louis-Marie Leroy se penche sur la question préoccupante des trafics illicites.

On ne peut qu'espérer que cette présentation mette nos lecteurs en appétit. En effet, la Marine nationale reste encore une inconnue pour de trop nombreux citoyens. Et pourtant, la France est la deuxième puissance maritime au monde. Ses frontières bordent l'ensemble des océans. Elle compte 40 000 marins, civils et militaires qui lui permettent d'agir en permanence, sur tous les fronts et sur l'ensemble du globe. La « sauvegarde maritime » comporte deux volets : un volet militaire avec la défense maritime du territoire et un volet civil avec l'action de l'État en mer. Face à des défis croissants, en particulier en matière environnementale, et à la redistribution des puissances maritimes, la France tient son rang. Armée de très haute technicité et dont l'excellence opérationnelle s'appuie sur des équipements sophistiqués, la Marine accomplit ses missions avec le souci permanent d'adapter son action aux besoins du moment mais aussi d'anticiper sur ceux de demain dans le respect des valeurs qu'elle s'efforce d'incarner et de transmettre. Ce sont celles de tous les services publics qui honorent la République française.

“

*La Marine nationale
reste encore une inconnue
pour de trop nombreux
citoyens. Et pourtant,
la France est la deuxième
puissance maritime
au monde*

”



LES CAHIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mensuel créée en 1982

COMITÉ DE RÉDACTION

Président : *Mattias Guyomar*
Conseillère : *Christine Szymankiewicz*
Conseiller spécial : *Serge Salon*
Membres : *Marie Gautier,*
Mathieu Lhériveau, Philippe Marin,
Fabien Raynaud, Jacques Veyret

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Pierre-Marie Lehucher

DIRECTRICE DE L'ACTIVITÉ
OUVRAGES ET CONTENUS
Émilie Martin
emilie.martin@berger-levrault.com

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guy Malherbe
guy.malherbe@berger-levrault.com

COORDINATRICE SECRÉTARIAT
ÉDITORIAL ET PRÉPRESSED
Nathalie Veuillotte
nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

MAQUETTE ET MISE EN PAGE
Isabelle Eveno

IMPRESSION
Socosprint imprimeurs
36 route d'Archettes, 88 000 Épinal

ABONNEMENT (2016)
Revue mensuelle - 11 numéros par an
Prix de l'abonnement annuel :
240 € TTC - 235,06 € HT
Prix au numéro :
30 € TTC - 28,44 € HT

SERVICE RELATION CLIENT
0 820 35 35 35
(service 0,20 €/min. + prix appel)
64 rue Jean Rostand, 31 670 Labège

Les Cahiers de la fonction publique
sont édités par **Berger-Levrault**,
SA au capital de 12 531 365 €,
locataire gérant Intuitive,
RCS Nanterre 755 800 646
892 rue Yves Kermen,
92 100 Boulogne-Billancourt.

DÉPÔT LÉGAL : JUILLET 2016
CPPAP : 1117 T 82374
ISSN : 0753-4418
© Berger-Levrault, 2016

L'autorisation d'effectuer des reproductions
par reprographie doit être obtenue auprès du
Centre français d'exploitation du droit de copie
(CFC - 20 rue des Grands Augustins, 75 006 Paris,
Tél. : 01 44 07 47 70, Fax : 01 46 34 67 19).

1 EDITORIAL par Mattias Guyomar

ACTUALITÉS

4 ACTUALITÉS

8 CE MOIS-CI SUR connexite.fr

15 A LIRE

DOSSIER

16 LA MARINE NATIONALE

17 ENTRETIEN AVEC L'AMIRAL **BERNARD ROGEL**, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

20 LES ENJEUX MARITIMES Par le capitaine de vaisseau **Laurent de Jerphanion**

28 DU LITTORAL À LA HAUTE MER, DÉFENDRE LES INTÉRÊTS FRANÇAIS Par le capitaine de vaisseau **Bertrand Dumoulin**

28 LA MARINE ET LA GOUVERNANCE DES AFFAIRES DE LA MER Par le lieutenant de vaisseau **Jérémy Drisch**

30 LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MARINE, UN MODÈLE SINGULIER Par le commissaire en chef des armées - Marine - **Sébastien Plat-Monin**

32 MARINS, ENSEMBLE, EN ÉQUIPAGE Par le commissaire en chef des armées - Marine - **Sébastien Plat-Monin**

34 LA MARINE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES Par le commissaire de 1^{re} classe marine **Louis-Marie Leroy**

36 FOCUS SUR LES ATOMICIENS Par le capitaine de frégate **Emmanuel Mocard**

FOCUS

38 FOCUS FONCTIONS PUBLIQUES D'ÉTAT ET TERRITORIALE

39 DÉFINITION ET ENJEUX DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE
À L'ÈRE DE LA CONCURRENCE DANS LES TRANSPORTS
Par Thierry Gamba-Martini

44 LA DÉCENTRALISATION DE LA GESTION
DES PORTS EN FRANCE : QUI EST LE CAPITAINE ?
Par Mathieu Lhériteau

48 FOCUS ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

49 LA GÉNÉRATION DES COMPÉTENCES
Par le capitaine de frégate Emmanuel Mocard

52 L'ÉCOLE DES MOUSSES : UNE NOUVELLE CHANCE ?
Par François-Xavier Le Bouché

55 ÉDUCATION NATIONALE/MARINE NATIONALE :
UNE COOPÉRATION SOUTENUE
Par le capitaine de frégate Frédéric Daumas

58 FOCUS FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET SANTÉ

59 L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE
Par Éric Barrault

62 LES VOIES D'ACCÈS AU PLEIN EXERCICE EN FRANCE
POUR LES MÉDECINS À DIPLÔMES EUROPÉENS
OU ASSIMILÉS
Par Dominique Bertrand, Luz Rubiano, Fatma Sen et Robert Nicodème

65 LA PROCÉDURE D'AUTORISATION D'EXERCICE
POUR LES MÉDECINS À DIPLÔME HORS UNION
EUROPÉENNE DEPUIS LA LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE 2006
Par Dominique Bertrand, Guillaume Pataud, Luz Rubiano et Xin Chen

SOMMAIRE

NUMÉRO 367 | JUIN | 2016

ACTUALITÉ JURIDIQUE

71 LOIS ET RÈGLEMENTS

75 JURISPRUDENCE

90 QUESTIONS PARLEMENTAIRES
ET RÉPONSES MINISTÉRIELLES

LE DOCUMENT DU MOIS

94 MARINE D'AILLEURS

MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Sur ce thème, particulièrement d'actualité, un colloque international a été récemment organisé par le ministère de la Fonction publique en liaison avec l'OCDE. Dans son allocution d'ouverture, le 9 juin, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a fait part de l'intérêt qu'elle attache à la mobilité européenne et internationale, qui constitue, à ses yeux, « une formidable opportunité pour les agents en soif de nouvelles expériences professionnelles ». La mobilité leur permet en effet de se heurter à « de nouveaux défis, c'est sortir de sa zone de confort pour s'enrichir de nouvelles approches, c'est partir pour mieux revenir fort de nouvelles compétences et être en mesure de les valoriser ». La société connaît, de nos jours, de grands changements auxquels le service public doit s'adapter s'il veut, comme il le doit, répondre aux exigences des citoyens (principe fondamental d'adaptabilité). Il s'agit de l'usage des nouvelles technologies, des nouveaux modes de travail comme de l'ouverture aux ressortissants étrangers.

Pour cela, la mobilité est un moyen particulièrement adapté pour connaître les problèmes des autres administrations françaises et des administrations étrangères et les solutions qui leur sont recherchées, de connaître aussi leurs modes d'action et leurs expériences pour s'en inspirer au retour, de faire connaître dans le service d'accueil les problèmes rencontrés précédemment, les solutions apportées, les expériences réalisées, en bref, un bon moyen de mutualiser les savoir-faire. La ministre ajoute : « Il est impératif, que nos fonctionnaires puissent échanger avec leurs homologues étrangers sur d'autres problèmes communs », en insistant sur le caractère particulièrement enrichissant de l'expérience étrangère car elle permet une réflexion sur d'autres systèmes et de s'en inspirer pour améliorer le service public et le rendre plus efficace mais aussi de parfaire des compétences linguistiques.

C'est pourquoi la mobilité à l'étranger doit être recommandée particulièrement aux cadres supérieurs des différentes fonctions publiques et accomplie au moins une fois au cours de leur carrière. L'administration doit agir dans ce sens en organisant un suivi au cours de la période de mobilité et en tenant compte attentivement de la plus-value qu'elle représente pour l'évolution de la carrière. À cet effet, la ministre envisage la création d'une direction des ressources humaines de l'État, qui « impulse, pilote, suit et évalue les politiques en matière de ressources humaines dans la fonction publique ».

Serge Salon

LA GARANTIE JEUNES

Afin de donner à des jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, le Gouvernement a mis en place la « garantie jeunes ». Il s'agit d'un dispositif qui leur donne la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à une formation leur donnant accès à un emploi. Ce dispositif, qui complète ceux qui existent déjà aux mêmes fins : emplois d'avenir, apprentissage, droit au retour en formation initiale, etc. part de l'idée que plus de 10 000 jeunes, voire 150 000 remplissent les conditions pour en bénéficier en 2017, compte tenu notamment des besoins des petites entreprises.

Piloté par le ministre de l'Emploi, il s'adresse donc aux jeunes de 16 à 25 ans, qui ne suivent aucun cycle d'études ni de formation, dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA et qui se trouvent, par conséquent, exposés au risque de marginalisation. Il propose à ces jeunes un « parcours actif d'insertion professionnelle », construit à la mesure de chacun en fonction des possibilités d'emploi, avec l'assurance, outre d'un soutien financier mensuel de 461,72 €, d'un encadrement par un conseiller de la mission locale pendant un an.

Ainsi, le jeune bénéficie d'un accompagnement collectif vers l'univers de l'entreprise suivi de stages et d'apprentissage. Dès sa mise en œuvre, le dispositif a montré son intérêt et son efficacité. En deux ans d'expérience, il a bénéficié à 46 000 jeunes, grâce à l'engagement d'un grand nombre de départements et de missions locales, ce qui permet de penser qu'il sera étendu à l'ensemble du territoire en 2017.

Serge Salon

RECRUTEMENT D'APPRENTIS : CAMPAGNE 2016-2017

Une circulaire du 31 mai 2016 présente les actions pour la campagne de recrutement d'apprentis dans la fonction publique de l'État au titre de la période 2016/2017 et le dispositif mis en place, en signalant que, grâce à l'engagement des ministères, l'objectif fixé par le président de la République d'accueillir 4 000 apprentis en 2015 avait été en fait de 4 420.

Ce succès encourage un renforcement des actions tendant à développer la formation en alternance et la poursuite de la mobilisation des ministères dans ce sens, le nouvel objectif étant d'accueillir 10 000 apprentis pour la fin de 2016. À cet effet, il est demandé aux acteurs de cette politique de publier les offres d'apprentissage sur la bourse interministérielle de l'emploi public

en soulignant la diversité de l'offre et le fait que désormais les CV peuvent être déposés sur cette bourse mais aussi être remis utilement à l'occasion de salons ou de forums des métiers et de l'orientation. Mais surtout, le succès du nouveau plan suppose une augmentation du nombre des maîtres d'apprentissage et une valorisation de leurs fonctions, notamment par la prise en compte de celles-ci dans le déroulement de leur carrière, la reconnaissance des acquis de l'expérience et le régime indemnitaire.

Une part importante dans le processus de l'apprentissage, notamment dans la coordination des actions, a été prise par les régions, qui doivent donc être associées au comité de pilotage présidé par le préfet de région et le recteur d'académie, afin que se rencontrent « l'offre d'apprentissage de la fonction publique de l'État et les besoins de formation des jeunes ». La circulaire poursuit en rappelant les principes généraux qui formalisent la conclusion du contrat d'apprentissage et les modalités de sa rupture. S'agissant de la conclusion du contrat, la circulaire renvoie au cadre juridique modifié en février 2016 : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa10_103.d. En ce qui concerne la rupture, ses modalités font l'objet de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 modifiée notamment pour porter à 45 jours la période pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre partie. Le régime de l'indemnisation du chômage a été intégré au CERFA. Il présente des avantages pour les employeurs dans la mesure où ceux-ci peuvent adhérer au régime pour les seuls apprentis et sont exonérés entièrement de cotisations chômage, qui sont prises en charge par l'État (parts salariale et patronale).

Par ailleurs, le décret n° 2015-1583 du 3 décembre 2015 permet, sous certaines conditions, aux employeurs de la fonction publique de l'État d'accueillir des jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle et qui doivent accomplir des travaux « réglementés » pour les besoins de leur formation. Enfin, le décret n° 2016-456 du 12 avril 2016 autorise l'accueil simultané de trois apprentis par maître d'apprentissage, au lieu de deux précédemment, dans le secteur public non industriel et commercial.

Serge Salon

LES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE À L'HONNEUR

Le 2 juillet 2016, le ministre de l'Intérieur a présidé le traditionnel rassemblement national des jeunes sapeurs-pompiers à Verdun, ville martyre, qui a connu, il y a 100 ans, l'une des plus grandes batailles de la Grande Guerre. Dans son allocution, le ministre a rappelé qu'en

ce lieu, entre le 21 février et le 19 décembre 1916, 300 000 soldats Français et Allemands sont morts et 400 000 autres ont disparu ou ont été blessés, ce qui fait de cette bataille « l'un des affrontements les plus féroces et les plus dévastateurs de toute la première Guerre mondiale, au cours de laquelle ont péri 30 000 sapeurs-pompiers, « une terrible leçon sur la folie des hommes en guerre mais aussi sur l'incroyable ténacité et sur les réserves de bravoure et de dévouement qui existent sans doute en chacun d'entre nous ». C'est grâce à ces vertus que nous connaissons la paix et la liberté mais rien n'est définitivement acquis et nous devons nous battre contre des menaces nouvelles déjà affrontées, comme l'ont fait les policiers et les gendarmes et les personnels de la sécurité civile, les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, civils ou militaires, qui « se trouvent en première ligne pour protéger les Français, porter secours et assistance dès lors qu'une crise survient » et dont l'engagement « fait de noblesse et d'abnégation au service de l'intérêt général et au service des Français [...] repose sur des valeurs fondamentales telles que la bravoure, l'honneur, le dévouement, le don de soi et le souci d'autrui ».

Le ministre poursuit en disant sa fierté de voir rassemblés de jeunes sapeurs-pompiers, aussi engagés, unis par les mêmes valeurs et le même enthousiasme, sa fierté d'être le ministre des sapeurs-pompiers de France et des 28 000 Jeunes sapeurs-pompiers de France et de se dire que « la France a un bel avenir devant elle » grâce à ces jeunes plein d'énergie et de générosité, riches des belles valeurs républicaines de respect, de tolérance, d'égalité et de fraternité.

Pour finir, le ministre remercie Jean-Paul Bacquet, député et président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, pour son engagement. Il remercie aussi la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et leur président, le colonel Éric Faure, ainsi que les unions départementales, les associations agréées, les animateurs des jeunes pompiers. Il souhaite que l'on aille davantage vers les jeunes qui vivent dans les quartiers considérés comme difficiles où pourraient être trouvés des jeunes prêts à s'engager parmi les jeunes sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers volontaires.

Serge Salon

DISCRIMINATIONS : LES INÉGALITÉS SOCIALES DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI PUBLIC SE SONT DÉVELOPPÉES

Yannick L'Hority, professeur d'économie de l'université Paris-est Marne-la-Vallée, a remis au Premier ministre, Manuel Valls, son rapport sur les discriminations dans l'accès à la fonction

BRÈVES

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les administrations, comme les entreprises, sont tenues par la loi de compter parmi leurs agents 6 % au moins de travailleurs handicapés et, en cas de manquement à cette obligation, de compenser par des travaux confiés à des entreprises travaillant pour ou avec des handicapés ou par une somme d'argent. Selon l'enquête rendue publique le 24 mai 2016 par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour la première fois, le taux d'emploi des personnes handicapées a dépassé, en 2015, le seuil de 5 % dans la fonction publique hospitalière (5,41 %) et même le taux fixé par la loi dans la fonction publique territoriale (6,22 %). La fonction publique de l'État est restée pour sa part en dessous du taux de 5 % (4,18 %).

BRÈVES

LIVRE BLANC : LE CSFPT POSE LES JALONS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE DEMAIN

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a adopté, le 6 juillet, le livre blanc annoncé dès sa réélection en mars 2015 par son président, Philippe Laurent. Son titre, en toute simplicité : *Demain la fonction publique territoriale. Il s'agit de « réaliser un bilan de ses travaux et de l'impact que ceux-ci pouvaient avoir eu sur les textes, afin de dégager les principales problématiques sur lesquels il aura à se pencher dans les années à venir »*. Plutôt qu'une feuille de route pour les années à venir, le rapport veut poser quelques jalons « pour identifier les principaux points critiques, à reprendre, à actualiser ».

Le CSFPT le souligne, « nombreux sont les défis auxquels devra faire face la fonction publique territoriale et sont principalement liés aux reconfigurations des territoires, au vieillissement de la population, à une réduction des dotations financières aux collectivités, au maintien des garanties statutaires mais aussi à la nécessité du développement des services publics de proximité ». Pour accéder au livre blanc : http://www.csfpt.fr/sites/default/files/livre_blanc_-_demain_la_fpt.pdf.

publique. D'où il ressort notamment que « les inégalités sociales dans l'accès à l'emploi public se sont développées ». Le rapport pointe du doigt en particulier la surreprésentation des enfants d'agents publics dans les recrutements et, au contraire, la sous-représentation des descendants d'immigrés.

Alors que les enfants de cadres du public représentent 2,6 % des actifs occupés, ils constituent 10 % des cadres de la fonction publique, soit quatre fois plus. Par ailleurs, dans la fonction publique d'État, constate le rapport, un tiers des agents sont des enfants de fonctionnaires. Et de souligner : « Cette proportion s'élève à mesure que l'on monte dans la hiérarchie ». Quant aux descendants d'immigrés, ils ont 8 % de chances en moins d'occuper un emploi public que les natifs.

Le rapport Yannick L'Horty résulte d'une commande faite à l'issue du comité interministériel « Égalité et Citoyenneté » du 6 mars 2015, le Gouvernement s'y étant engagé sur « des actions fortes en faveur de l'égalité d'accès aux métiers de la fonction publique et d'une plus grande diversité des profils et des parcours ». Ce, conformément à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

Yannick L'Horty revient, quant à lui, sur la notion même de « discriminations » dont on peut parler « lorsque des caractéristiques individuelles des candidats, sans rapport avec leurs capacités professionnelles effectives, sont considérées dans le processus de sélection ». Il rappelle que « vingt critères sont proscrits par le Code pénal, notamment le sexe, l'origine, l'appartenance réelle ou supposée à une race ou le lieu de résidence ». Et de conclure : « Ainsi définies, les discriminations concernent directement la grande majorité de la population. [...] De façon plus générale, les discriminés sont des minorités dont l'addition constitue la grande majorité de la population ».

Le professeur d'économie revient également sur l'idée selon laquelle « le rôle de référence joué par le recrutement par concours dans la fonction publique » serait « un rempart efficace » contre tout risque de discrimination dans l'accès à l'emploi public. Une erreur, selon lui, car, d'une part, les concours tiennent une « faible place » dans l'ensemble des opérations de recrutement des trois versants de la fonction publique, du fait notamment du développement de voies de recrutement dérogatoires : emplois réservés, contractuels, PACTE, recrutement sans concours. D'autre part, Les discriminations sont « favorisées par la sélectivité du recrutement, elles sont liées à la définition des

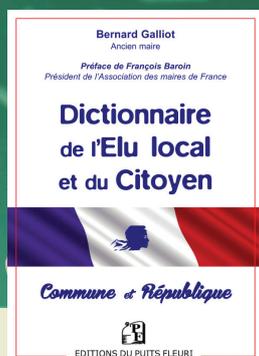
postes à pourvoir, à la durée des contrats, mais aussi aux caractéristiques majoritaires parmi les collègues de travail, à celles des candidats et du jury ».

Quoi qu'il en soit, l'exploitation des données des concours dans la fonction publique d'État, par exemple, fait apparaître des « inégalités fortes » pour les candidats. C'est ainsi que « les femmes, les personnes nées hors de France métropolitaine, ou celles qui résident dans une ville avec une forte emprise de zone urbaine sensible (ZUS) ont moins de chances de réussir les écrits puis les oraux », tandis que « les personnes qui habitent Paris ou qui sont en couple ont des chances plus élevées de réussite ».

À noter en outre la conduite, pour la première fois dans la fonction publique, d'une campagne de *testing*. Celle-ci a concerné cinq professions dans les trois versants : policier national, infirmier en soins généraux, responsable administratif, technicien de maintenance et aide-soignante. S'il n'a pas permis de mettre en évidence de discriminations au recrutement de policiers, il en a révélé dans les hôpitaux publics et la fonction publique territoriale, par exemple celles entre une candidate dont le patronyme est de consonance française supposée et une candidate au patronyme de consonance maghrébine supposée, ou encore selon le lieu de résidence.

Au final, l'analyse des données de concours de la fonction publique combinée à des tests ponctuels de discrimination, représente seule recommandation de Yannick L'Horty, laquelle se résume ainsi : « la mise en place d'un outil de pilotage des politiques d'égalité consistant à pérenniser ce type d'investigation ».

Guy Malherbe



DICTIONNAIRE DE L'ÉLU LOCAL ET DU CITOYEN

Administré ou élu d'une commune, on ne peut ignorer les principales dispositions législatives ou règlements et usages, fondements de l'organisation de la vie locale dans le cadre des institutions de la République. La France comptant plus de 66 millions d'administrés communaux, dont 520 000 siègent dans un conseil municipal, le sujet Commune et République concerne le plus grand nombre.

Sans prétendre être exhaustif dans un domaine d'une grande complexité et en constante évolution, cet ouvrage propose de nombreuses informations pour mieux comprendre l'histoire et le fonctionnement de la commune française, première entité territoriale et cellule politique de base de la Nation. Avec 850 entrées, le *Dictionnaire de l'Élu local et du citoyen* présente des définitions simples et concises qui peuvent être complétées en consultant des renvois, évitant ainsi les redondances inutiles. Les termes définis sont relatifs à la commune, mais aussi aux administrations et institutions nationales et internationales impliquées dans son fonctionnement. Les sujets traités sont très variés : l'administration municipale, les collectivités territoriales, l'État, les services publics, la citoyenneté et les droits de l'homme, l'état civil, l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'éducation, la sécurité, les finances publiques et la fiscalité, etc.

Au fil du temps et pour diverses raisons, les Français se sont progressivement éloignés de leurs institutions. Incompréhensions ou malentendus regrettables qui méritent bien un peu de pédagogie citoyenne !

Bernard Galliot, *Dictionnaire de l'Élu local et du citoyen*, Éditions du Puits Fleuri (collection « Gestion et organisation »), 16 juin 2016, 430 p., 35 €.

DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avec ses 434 mots et expressions expliqués et développés, cet ouvrage pluridisciplinaire permet d'avoir une connaissance d'ensemble et actualisée du droit et de la gestion des collectivités territoriales, matière particulièrement étendue puisqu'elle :

- traite de nombreuses matières de droit public (droit constitutionnel, droit administratif des collectivités territoriales et de leurs groupements, droit de la fonction publique territoriale, droit de la commande publique, finances publiques locales, droit des services publics locaux, droit de l'urbanisme, droit de l'aménagement du territoire, droit électoral, droit de l'Union européenne, etc.) ;
- intègre une approche sociologique (sociologie politique, sociologie des organisations, science administrative, sociologie électorale, etc.) ;
- développe les sciences de gestion (GRH, gestion financière et économique, gestion des organisations, management public, communication, politiques publiques locales, etc.).

Gilles Champagne, *Droit et gestion des collectivités territoriales*, Éditions Gualino (coll « Territoriale »), 3 mai 2016, 328 p., 29 €.



L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES JEUNES ENSEIGNANTS

Cet ouvrage, ancré dans la pratique de la formation, propose un cadre, une réflexion et des outils pour faciliter l'accompagnement du début de carrière des enseignants. Il est écrit pour tous ceux et toutes celles qui sont impliqués dans cette démarche ou que l'on sollicite, accompagnateurs novices ou formateurs plus expérimentés, mais aussi pour les enseignants qui s'interrogent. Ses entrées multiples permettent une circulation au fil des besoins. Ce texte court propose des repères et fait des liens avec des ouvrages plus approfondis.

Jean-Louis Lamaurelle, Hélène Lapeyrière, Thierry Gervais, *L'accompagnement professionnel des jeunes enseignants*, Éditions Hachette Éducation, 4 mai 2016, 202 p., 21,70 €.



LA LOI SANTÉ

REGARDS SUR LA MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Depuis les réflexions collectives lancées dans le cadre de la Stratégie nationale de santé en 2013 jusqu'à sa promulgation en janvier 2016, la loi de modernisation de notre système de santé a suscité de nombreux débats au Parlement et au sein des professions médicales. Modifiant en profondeur notre système de santé, cette loi, par son ampleur, est difficile à appréhender et sa lecture globale passe par le biais d'analyses portant autant sur le cadre juridique, que sur l'organisation des soins, les pratiques médicales, les politiques sociales et de santé...

Pour permettre une meilleure compréhension de toutes les implications de cette loi, Anne Laude et Didier Tabuteau ont sollicité autour d'eux experts, universitaires et chercheurs : en 10 thématiques essentielles, ils analysent les principaux chapitres et articles de la loi et livrent leurs réflexions personnelles sur la portée et les éventuelles difficultés d'application des principales mesures.

Chaque contribution permet non seulement de faire le point sur les dispositions de la loi, mais aussi de comprendre l'histoire de leur élaboration et la façon dont elles s'insèrent dans un système de santé en pleine mutation.

Anne Laude et Didier Tabuteau (ss dir.),

La loi santé – Regards sur la modernisation de notre système de santé, Éditions Presses de l'EHESP (coll « Références Santé Social »), mai 2016, 480 p., 32 €.



...à lire

LA MARINE NATIONALE

17 **ENTRETIEN AVEC L'AMIRAL BERNARD ROGEL,**
CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

LES ENJEUX MARITIMES

20 Par le capitaine de vaisseau **Laurent de Jerphanion**,
chef du bureau « Stratégie et politique », état-major de la Marine

DU LITTORAL À LA HAUTE MER, DÉFENDRE LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

28 Par le capitaine de vaisseau **Bertrand Dumoulin**,
chef du bureau « Études opérationnelles », état-major de la Marine

LA MARINE ET LA GOUVERNANCE DES AFFAIRES DE LA MER

28 Par le lieutenant de vaisseau **Jérémy Drisch**, chargé de mission
« Gouvernement de la mer, gestion de l'espace maritime
et environnement marin » à l'état-major de la Marine, doctorant en droit
international et européen à l'université Panthéon-Sorbonne

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MARINE, UN MODÈLE SINGULIER

30 Par le commissaire en chef des armées – Marine - **Sébastien Plat-Monin**,
bureau politique des Ressources humaines,
Direction du personnel militaire de la marine

MARINS, ENSEMBLE, EN ÉQUIPAGE

32 Par le commissaire en chef des armées – Marine - **Sébastien Plat-Monin**,
bureau politique des Ressources humaines,
Direction du personnel militaire de la marine

LA MARINE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES

34 Par le commissaire de 1^{re} classe marine **Louis-Marie Leroy**,
bureau « Action de l'État en mer – Lutte contre les activités illicites »,
état-major des opérations de la Marine

FOCUS SUR LES ATOMICIENS

36 Par le capitaine de frégate **Emmanuel Mocard**,
bureau politique des Ressources humaines,
Direction du personnel militaire de la marine

INTERVIEW

ENTRETIEN AVEC L'AMIRAL BERNARD ROGEL,
CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

S. Chesquière / Marine nationale

LES CAHIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE : *Amiral, vous avez bien voulu répondre à nos questions. Quels sont les grands enjeux stratégiques qui concernent la Marine nationale aujourd'hui ?*

AMIRAL BERNARD ROGEL : Richelieu disait : « les larmes ont le goût salé de la mer que nos souverains ont trop ignorée ». À quelques siècles d'écart, Tabarly avait coutume de dire : « la mer, c'est ce que les Français ont dans le dos quand ils regardent la plage ». En France, la réalité des enjeux maritimes n'est pas encore connue et prise en compte à sa juste hauteur, même si nous avons fait de grands progrès depuis quelques années. Pourtant, la France est la deuxième puissance maritime au monde, avec une zone économique exclusive de 11 millions de km². Elle vient de voir cette superficie étendue de 580 000 km² de fonds marins soit l'équivalent de notre territoire national. C'est une zone que nous devons pouvoir surveiller et où nous devons être capables d'intervenir. Nos DROM/COM font de nous le pays au monde qui partage des frontières maritimes avec le plus de pays. Ce statut exceptionnel fait de nous un riverain de tous les océans du globe et nous ouvre les portes de très nombreux forums régionaux.

Au-delà de ce point, nous devons faire face à deux difficultés. La première de ces difficultés est la tendance au phénomène d'immédiateté qui frappe nos sociétés. Celles-ci ont tendance à ne considérer que la menace la plus immédiate, en oubliant qu'elle ne préfigure pas nécessairement celle de demain. Or une marine se construit dans le temps long, en analysant ce que seront les enjeux stratégiques de notre pays dans une vingtaine d'années. Notre réflexion doit se placer à cet horizon. La deuxième difficulté est de faire comprendre à nos concitoyens

que ce qui se passe loin de nos côtes nous concerne directement. C'est un effet direct de la mondialisation. Nous devons convaincre de la nécessité d'une défense dans la profondeur.

Dans la conduite de nos opérations et dans la construction de la marine de demain, nous devons tenir compte des facteurs de rupture et de continuité. J'entrevois aujourd'hui cinq ruptures majeures qui nous concernent ou qui nous concerneront prochainement.

La première de ces ruptures est économique. Nos économies sont aujourd'hui dans un état de dépendance totale vis-à-vis des espaces maritimes. Cela se manifeste de trois manières. La première manifestation est l'explosion du trafic maritime. 90 % des biens que nous consommons arrivent aujourd'hui par mer. En vingt ans, nous sommes passés de 4,5 milliards de tonnes transportées par an à 9 milliards de tonnes. On prévoit 14 milliards en 2020. Cette explosion s'explique par la spectaculaire chute des coûts qu'a connue la filière. Cette dépendance s'accompagne de vulnérabilités. Le trafic maritime emprunte des passages obligés (détroits et canaux). Une fermeture de l'un de ces passages obligés aurait des conséquences immédiates sur nos économies, qui fonctionnent à flux tendus. Ensuite, la course au gigantisme des navires est un défi en termes de sécurité. Nous devons en tenir compte dans la définition de nos capacités d'intervention. Enfin, on assiste à la résurgence de la piraterie, phénomène qui reste particulièrement actif dans le golfe de Guinée et en Asie du sud-est.

La deuxième manifestation est l'appétence pour les fonds marins. L'épuisement des ressources terrestres et les progrès de la technologie incitent nos sociétés à se tourner vers les espaces maritimes pour y puiser les ressources qu'ils



Les marins, hommes et femmes, civils et militaires, sont notre plus grande richesse. Fiers de servir, enthousiastes et professionnels, ils permettent à la marine de disposer d'un savoir-faire exceptionnel dans de très nombreux domaines



recèlent : produits de la pêche, hydrocarbures, terres rares, énergies marines renouvelables, etc. Nous devons protéger ces ressources et lutter contre le pillage. Nous assistons aujourd'hui à un phénomène de territorialisation des espaces maritimes. On voit ce phénomène à l'œuvre en mer de Chine, en Méditerranée orientale ou encore dans l'Arctique. Un paradoxe existe entre la territorialisation et la libre circulation des flux : nous serons des acteurs de ce paradoxe.

Troisième manifestation de cette rupture économique, plus de 95 % de nos télécommunications empruntent des câbles sous-marins. Ces câbles sont essentiels pour nos économies et nos flux financiers.

La deuxième rupture que j'identifie est une redistribution des puissances maritimes. Les acteurs de cette redistribution sont principalement la Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Australie, le Japon, sans oublier les États-Unis. Ces pays ont pris en compte les enjeux qui se jouent en mer. Ils affirment leur volonté de puissance maritime et se dotent d'outils de puissance navale : porte-avions, frégates, sous-marins...

Pour ne citer que les plus importants : les États-Unis continuent d'être la première puissance militaire et navale au monde. Ils ne pourront cependant pas répondre à tous les défis et enjeux maritimes, poursuivant une politique dite du « pivot vers l'Asie », qui se traduira en 2020 par le stationnement de 60 % de leurs forces navales dans le Pacifique. Ils souhaitent mieux répartir le partage du fardeau (*burden sharing*) avec les Européens. Premiers producteurs d'hydrocarbures au monde, leur autonomie stratégique est désormais accrue.

La Chine n'est plus une puissance maritime régionale. Elle est devenue une puissance mondiale. Elle construit un deuxième porte-avions, elle produit des frégates à un rythme élevé. Ses moyens sont désormais déployés en permanence en océan Indien et occasionnellement partout dans le monde. Une de ses flottes vient de terminer un déploiement de neuf mois autour du monde.

La marine russe est présente en permanence devant la Syrie. Elle a réalisé des tirs de missiles de croisière depuis des bâtiments de surface et depuis un sous-marin. Elle déploie à nouveau une intense activité sous-marine. Sa flotte opère loin de ses bases, pour des durées significatives : en océan Indien, dans le golfe de Guinée, en mer des Caraïbes...

Les marines européennes, pour leur part, ont fortement réduit leur format après la guerre froide. Certaines connaissent des difficultés importantes : abandon de capacités, perte de savoir-faire, difficultés de recrutement... La France est le seul pays européen à disposer de la palette complète de capacités navales. Elle sera rejointe prochainement par le Royaume

Uni. Dans sa dernière revue stratégique (*Strategic Defence and Security Review 2015*), le Royaume Uni prévoit le renforcement de ses capacités navales, en réponse à la montée des enjeux maritimes. C'est une bonne nouvelle pour nous.

La troisième rupture est technologique. Il y a dix ans, nous pensions disposer pour longtemps d'une large avance technologique dans le domaine de la défense et de la sécurité. C'est ce que les Américains appelaient la révolution dans les affaires militaires (*Revolution in Military Affairs*). On constate aujourd'hui que, du fait de la démocratisation de la technologie, cet écart s'est fortement réduit.

On peut en voir les effets dans le cas de la piraterie. Pour être pirate autrefois, il fallait être un marin expérimenté. Aujourd'hui, un GPS, un moteur hors-bord et une Kalachnikov suffisent. Or pour lutter contre ce phénomène, nous devons mettre en place des dispositifs maritimes imposants.

Nous concevons également des inquiétudes au sujet des arsenaux militaires de certains pays en crise, qui pourraient être récupérés par des organisations terroristes.

Enfin, la vulgarisation des technologies rend la menace cyber particulièrement crédible. Nous prenons cette menace avec sérieux en raison de l'automatisation de plus en plus poussée des navires (civils et militaires) et des ports.

Quatrième rupture : la rupture environnementale. Le changement climatique a d'ores et déjà des impacts en mer. Les phénomènes climatiques extrêmes deviennent plus violents. On l'a vu au Vanuatu et aux Fidji : lors des catastrophes naturelles, l'accès par la mer est souvent le seul praticable quand les infrastructures terrestres ont été détruites. Par ailleurs, dans certaines régions, la désertification pousse les populations les plus pauvres vers le littoral. Ce mouvement s'accompagne d'une augmentation des activités criminelles, des trafics et de la piraterie en mer. Criminalité, trafics et terrorisme sont issus de la même famille et se nourrissent mutuellement. Nous serons de plus en plus confrontés à ces phénomènes dans les années à venir.

La cinquième rupture est ce que j'appelle la « fissuration », c'est-à-dire la multiplication des foyers de crise dans le monde. Cette fissuration s'accompagne d'un enchevêtrement entre militaires et civils, entre forces régulières et clans. La réponse à ce phénomène appelle une organisation de notre outil de défense qui permette la souplesse, la précision, l'agilité et la réactivité. Nos forces navales doivent se tenir prêtes en permanence à conduire une autre mission que celle pour laquelle elles ont appareillé. Nous en avons eu l'exemple avec la mission « Jeanne d'Arc » au printemps 2015 : ses bâtiments ont

dû réaliser dans l'urgence et sous le feu une évacuation de nos ressortissants au Yémen.

LC : *Comment la marine fait-elle face à ces enjeux stratégiques en mer ?*

ABR : Face aux enjeux actuels, la marine agit en permanence, sur l'ensemble du globe, dans l'ensemble du spectre, de la basse à la haute intensité, de la sécurité à la défense, sur l'eau, sous l'eau, dans les airs et en direction de la terre.

Elle intervient au plus proche des zones de crise. Au début de cette année, le groupe aéronaval a été déployé dans le golfe arabo-persique dans le cadre de l'opération Chamal, opération de lutte contre Da'ech au Levant, que nous menons aux côtés de l'armée de l'air au sein d'une coalition multinationale. Un de nos bâtiments est déployé de manière permanente dans le golfe de Guinée dans le cadre de la mission Corymbe. Nous conduisons cette mission depuis plus de vingt-cinq ans. Elle était initialement destinée à assurer la protection en cas de crise de nos ressortissants dans la région (ils sont plus de 70 000). Depuis quelques années, j'ai fait évoluer cette mission pour ajouter un volet de formation des marines africaines. C'est le volet NEMO. En Atlantique nord, nous entretenons notre connaissance des espaces maritimes. Nous veillons à préserver notre liberté d'action et nous contribuons aux mesures de réassurance de l'OTAN. En Méditerranée, nous prenons part aux opérations de lutte contre les passeurs de migrants. Il s'agit de l'opération Sophia, en Méditerranée centrale et de l'opération menée par la SNMG2 (force permanente de l'OTAN) en mer Égée. Nous assurons également une permanence en Méditerranée orientale afin de suivre la situation en mer et à terre. En océan Indien, nous contribuons à Atalanta, opération de lutte contre la piraterie. La mission « Jeanne d'Arc » est actuellement déployée : elle s'est rendue jusqu'en mer de Chine. Enfin, nous participons à Barkhane, opération de lutte contre les groupes terroristes au Sahel.

La marine protège aussi nos approches et nos intérêts en mer. C'est la posture permanente de sauvegarde maritime. Cette posture est articulée en deux volets. La défense maritime du territoire est son volet militaire. 3 200 marins en métropole et 500 outre-mer assurent la surveillance et l'intervention vis-à-vis des menaces qui pourraient se manifester dans nos approches maritimes et portuaires et aux abords de nos sites sensibles. L'action de l'État en mer est le volet civil. Nous y consacrons une part importante de notre activité. En 2015, la marine a secouru près d'une personne par jour. Nous avons recueilli 3 000 migrants, dont plus de la moitié à Mayotte. Nous avons saisi près de 7 tonnes de drogue (plus de 40 ont été saisies en quatre ans). Nos plongeurs démineurs ont neutralisé 2 800 munitions historiques.

On estime aujourd'hui que 60 % des munitions larguées en mer au large de nos côtes au cours de la seconde guerre mondiale s'y trouvent encore. Dans le domaine de la police des pêches, nous avons dérouté 55 bâtiments et dressé près de 2 000 procès-verbaux et avertissements.

Troisième volet de son action, la marine contribue à la dissuasion nucléaire, avec la permanence à la mer d'au moins un sous-marin nucléaire lanceur d'engins et une contribution à la composante aérienne (mise en œuvre à partir du porte-avions). L'ensemble des composantes de la marine participe à la dissuasion.

La marine intervient, elle protège, elle dissuade : c'est la marine « 3+1 ». Le « +1 » est la dimension supplémentaire apportée par les opérations permanentes de la marine. La permanence permet de connaître les théâtres et de suivre une situation dans la durée. Elle fait de la marine un acteur dans la prévention des crises. Lorsque celles-ci ne peuvent plus être évitées, le pré positionnement de nos moyens offre la réactivité en nous permettant d'intervenir dès le début de la crise.

La marine se prépare également aux enjeux de demain en modernisant son outil. C'est l'objet du plan stratégique « Horizon marine 2025 », que nous mettons en œuvre aujourd'hui. En 2025, la marine aura renouvelé la plupart de ses capacités pour faire face aux nouveaux enjeux et aux nouvelles menaces. Elle accompagne ce renouvellement en transformant en profondeur sa politique des ressources humaines et son organisation. C'est une révolution qu'elle traverse, bien plus qu'une évolution.

LC : *Vous êtes à la tête de 40 000 marins. Comment voyez-vous l'avenir dans le domaine des ressources humaines ?*

ABR : Les marins, hommes et femmes, civils et militaires, sont notre plus grande richesse. Fiers de servir, enthousiastes et professionnels, ils permettent à la marine de disposer d'un savoir-faire exceptionnel dans de très nombreux domaines. Ils sont porteurs de valeurs tout à fait essentielles à l'accomplissement de nos missions : l'esprit d'équipage, la ténacité, le don de soi... Ces qualités contribuent à nos succès opérationnels et à la très grande crédibilité dont jouit la marine aujourd'hui.

Notre politique des ressources humaines est fondée sur le principe de l'« escalier social ». La marine recrute entre 3 000 et 3 500 jeunes par an, elle les forme et elle leur offre la possibilité d'être des acteurs de leur parcours de carrière. C'est pour cette raison que je parle d'« escalier » plutôt que d'« ascenseur social ». 40 % des officiers sont ainsi recrutés par voie interne.

La marine est une armée de très haute technicité, qui repose notamment sur des micro-filières de spécialistes hautement qualifiés : électroniciens, atomiciens, techniciens aéronautiques, pilotes de chasse, etc. J'ai coutume de dire que nous sommes passés en quelques années d'une marine d'effectifs à une marine de compétences. Les nouveaux équipements (bâtiments, sous-marins, hélicoptères...) qui entrent en service sont fortement automatisés. Ils sont mis en œuvre par des équipages resserrés, dont la structure s'est transformée (gonflement du haut de la pyramide et fort rétrécissement de sa base). Avec l'entrée en service de cette nouvelle marine, la génération de compétences est un enjeu crucial pour les années à venir. Ma préoccupation pour l'avenir sera de fidéliser les marins, pas de les faire partir. Nous mettons aujourd'hui en œuvre un dispositif de fidélisation. Nous réfléchissons à des solutions innovantes pour garantir que, demain comme aujourd'hui, la marine disposera des compétences dont elle aura besoin.

Propos recueillis par Mattias Guyomar

Le 13 juillet 2016,
l'amiral **Christophe Prazuck**
a été nommé chef d'état-major
de la Marine



MARINE D'AILLEURS

Il y a quelques mois, dans un précédent numéro des *Études Marines**, le contre-Amiral Rousseau, commandant de la Marine à Paris, directeur du Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM), invitait à saisir l'ampleur, le rôle et l'importance du domaine maritime de la France, à partir de ses outre-mer. Dans ce numéro, il propose de prolonger la réflexion avec un aperçu des « marines d'ailleurs », celle que la Marine française côtoie dans les eaux proches ou lointaines sur lesquelles elle multiplie sa présence et sa visibilité.

Le monde post-guerre froide est bien fini. Au lendemain de la chute du mur, les mers et les océans du globe se sont progressivement vidés : la marine soviétique n'était plus en mesure de les parcourir quand les Occidentaux touchaient les « dividendes de la paix ». Et puis progressivement, au rythme de la mondialisation et de nouveaux enjeux maritimes, des nations se sont éveillées à la mer, ont bâti des forces navales ambitieuses et se sont mises à sillonner les océans.

La Chine attire bien évidemment toutes les attentions, mais si notre regard embrasse le grand large, il découvrira bien d'autres acteurs, de l'Inde à la Turquie en passant par le Brésil, une Russie de retour ou des États-Unis plus que jamais présents.

La maritimisation du monde est souvent perçue sous un angle économique, à juste titre. Il en est pourtant un autre, tout aussi important : celui de la politique, du rapport de forces des grandes nations et de leurs bras armés, les marines de guerre par exemple. Et l'on perçoit bien une tendance de fond qui voit les nations investir dans leurs forces navales et, pour certaines, traduire leurs ambitions internationales par une multiplication d'actions en mer.

La mer est un lieu qui permet la rencontre de tous ceux qui ont compris que les océans ne sont pas seulement au cœur, mais le cœur des enjeux géopolitiques et économiques de demain et que pour atteindre leurs objectifs, ils devaient déployer dans la durée et dans l'espace leurs ambitions navales. C'est bien dans cette visée que la Marine française – bien loin de se satisfaire d'une situation privilégiée en disposant de points d'ancrage dans tous les océans du globe –, multiplie sa présence et sa visibilité en usant de ce droit fondamental des mers, la libre

circulation sur presque tous les espaces maritimes. En France, plus aucun acteur public ou privé ne nie l'importance de la mer pour l'avenir de notre pays. « Maritimisation » est devenue un mot d'usage courant, mais hélas trop souvent incompris, mal compris ou mal défini.

Il est alors utile de regarder « ailleurs » pour percevoir une profonde évolution des puissances navales mondiales, tant dans leur ordre de bataille que dans la construction d'une politique maritime cohérente, se déclinant en stratégie, action diplomatique et militaire, mise en œuvre de moyens dans le temps et la continuité.

Qu'y a-t-il derrière cette notion de stratégie dans le domaine maritime ? Une stratégie navale vise en premier lieu à satisfaire un besoin de protection de tout ce que sont un État et une nation. Cette protection s'applique également à l'économie, depuis l'exploitation des ressources marines jusqu'aux flux d'informations dont la presque totalité transite sous l'eau. Vient ensuite la nécessité d'exister sur le théâtre des relations internationales avec la force et l'autonomie suffisante pour être entendu, voire pour peser. La mer est au XXI^e siècle l'un des derniers espaces de manœuvre « libres », accessibles à qui s'en donne les moyens. La panoplie des modes d'action possibles permet au responsable politique de tester un adversaire potentiel avec un risque de dérapage limité, mais aussi d'envisager l'affrontement le plus violent d'un point de vue militaire ou politique.

Les stratégies navales suivent le plus souvent cette gradation appliquée à des zones d'ampleur variable, du niveau local, régional au niveau mondial. Une telle dynamique étend la protection des intérêts à leur renforcement, voire

à leur accroissement depuis les littoraux nationaux pour aller jusqu'aux côtes des autres pays. Un arrêt de cet investissement, le plus souvent pour des raisons de court terme, a des conséquences considérables tant les efforts pour revenir dans la course seront importants, d'autant que l'ordre mondial pourra avoir défavorablement évolué. Cette stratégie prend également en compte deux dimensions qui contribuent aux différences entre marines, l'histoire et la situation actuelle. Il ne faut cependant pas limiter la description à celle d'une course à l'armement naval : la qualité d'une marine repose tout autant sur ses équipages, leur nombre, leur formation, leur entraînement à cette complexité de la guerre navale dont la multiplicité des acteurs n'est qu'un des aspects particuliers. Finalement, l'efficacité d'une marine océanique se déduit de sa capacité à se déployer, et longtemps, en cohérence avec une stratégie clairement établie. Sous cet angle, la présence des forces navales russes ou chinoises, ces dernières années, sur les théâtres sensibles du monde est vraiment significative.

Selon ces critères, la position des marines de l'Union européenne reste hélas bien timorée. Mais quelques signes positifs récents comme le dernier déploiement opérationnel du groupe aéronaval peuvent laisser espérer une meilleure prise en compte de notre héritage historique et de la nécessité de préparer une place aux Européens dans le XXI^e siècle : ce serait un beau défi rassembleur pour l'Europe.

*Études Marines**
 Numéro 10 – juin 2016
 Centre d'études stratégiques
 de la Marine (CESM)

Dans un monde en pleine restructuration, on peut être satisfait d'une Marine nationale qui tient sa place avec une efficacité reconnue – sans masquer les difficultés pour y parvenir. C'est le résultat de l'optimisation d'une position géostratégique exceptionnelle et d'une capacité entretenue à coopérer avec ces « marines d'ailleurs », permettant à certaines de participer à l'équilibre du monde.

*Résumé par Pascal-Raphaël Ambrogi,
 inspecteur général de l'administration
 de l'Éducation nationale et de la Recherche,
 capitaine de vaisseau.*

* Les Études Marines sont des publications scientifiques du CESM. Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : cesm.marine.defense.gouv.fr

“

*La mer est un lieu
 qui permet la rencontre
 de tous ceux qui ont
 compris que les océans
 ne sont pas seulement
 au cœur, mais le cœur
 des enjeux géopolitiques
 et économiques
 de demain*

”

